



**COMMISSION DE TRAVAIL PERMANENTE DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DE LA COPA**

RECOMMANDATION

**Foz do Iguacu, Brésil
Le 10 mai 2005**

CONSIDÉRANT que les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, à l'issue du Sommet de Québec en 2001, ont déclaré qu'ils considéraient la diversité culturelle comme une source de grande richesse pour nos sociétés et que le respect et la valorisation de cette diversité devaient constituer un facteur de cohésion qui fortifie le tissu social et le développement de nos nations;

CONSIDÉRANT que la Déclaration de Cartagena de Indias, issue de la Première réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la Culture de juillet 2002, a reconnu la nécessité d'une plus grande coopération interaméricaine afin de maximiser les avantages de la mondialisation et de limiter ses effets négatifs dans la préservation et la promotion de la diversité culturelle dans les Amériques et a proposé la création d'une Commission interaméricaine de la Culture et d'un Observatoire interaméricain des politiques culturelles;

CONSIDÉRANT que la Commission interaméricaine de la culture, qui a pour but de coordonner la mise en œuvre du « dialogue » ministériel interaméricain en matière de culture et de réaliser les mandats issus des Sommets des Amériques et des rencontres interaméricaines des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la Culture, a tenu sa première réunion à Mexico en septembre 2003;

CONSIDÉRANT que les chefs d'État et de gouvernement des Amériques, à l'issue du Sommet extraordinaire de Monterrey en 2004, ont réaffirmé que la diversité des cultures qui caractérise le continent américain enrichit considérablement nos sociétés et que le développement culturel et la cohésion sociale de nos pays sont renforcés grâce au respect et la mise en valeur de notre diversité culturelle;

CONSIDÉRANT que la Déclaration de Mexico, issue de la Deuxième réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la Culture d'août 2004, souligne les efforts consentis par l'UNESCO en appui à la diversité culturelle, notamment la Déclaration universelle sur la diversité culturelle et la résolution adoptée par consensus lors de la 32^e Conférence générale de l'UNESCO pour élaborer un avant-projet de convention internationale sur la diversité culturelle et que les ministres s'engagent à promouvoir un dialogue à cet égard;

CONSIDÉRANT le rôle essentiel que les produits et les services culturels jouent dans l'identité et la pluralité d'une société ainsi que dans la vie des personnes;

CONSIDÉRANT la négociation et la conclusion d'ententes bilatérales qui ont été formalisées à l'échelle des Amériques depuis le ralentissement des négociations de l'accord de la ZLEA et l'échec de la 5^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancún, et considérant que ces ententes compromettent la capacité des États à adopter des mesures appuyant leurs politiques culturelles et leurs industries culturelles nationales;

CONSIDÉRANT que l'inclusion dans certains traités commerciaux de clauses d'exemption du secteur de la culture demeure une stratégie «défensive» valable mais qui n'est pas suffisante pour appuyer le principe de respect et de préservation de la diversité culturelle;

CONSIDÉRANT qu'à l'échelle internationale de nombreux États et gouvernements militent en faveur d'une Convention qui serait clairement centrée sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques;

NOUS, représentantes et représentants des congrès et des assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Foz do Iguaçu, Brésil, pour la Sixième assemblée générale de la Confédération parlementaire des Amériques :

RÉITÉRONS que la diversité culturelle constitue une source de grande richesse pour nos sociétés et que le respect et la valorisation de cette diversité contribuent à la cohésion sociale et au développement de nos nations;

RÉAFFIRMONS le droit des États et des gouvernements à maintenir, à établir et à élaborer des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle dans le respect de la Déclaration universelle des droits de la personne et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels dans un esprit d'ouverture aux autres cultures du monde;

INVITONS les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à encourager les initiatives qui favorisent les échanges culturels entre tous leurs peuples dans le respect de l'identité de chacun;

EXHORTONS les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à s'abstenir, dans les conditions actuelles, de tout engagement à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de libéralisation en matière de biens et services culturels afin de ne pas compromettre l'efficacité des instruments visant la promotion et le soutien de la diversité culturelle;

EXHORTONS de nouveau les chefs d'État et de gouvernement des Amériques à ne pas prendre d'engagements de libéralisation du commerce affectant le domaine de la culture dans les négociations en vue de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques;

SALUONS l'initiative de l'Organisation des Nations unies (ONU) de proclamer le 21 mai : « Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement »;

NOUS ENGAGEONS à participer aux activités des institutions interaméricaines dédiées à la culture, notamment la Commission interaméricaine de la culture et l'Observatoire interaméricain des politiques culturelles;

NOUS ENGAGEONS à faire en sorte que les décisions prises dans le cadre des rencontres interaméricaines sur la culture et l'éducation aient des suites tangibles et que toutes les actions poursuivies par les instances gouvernementales interaméricaines respectent les prérogatives des États à légiférer dans le domaine de la culture et de l'éducation;

DEMANDONS à la présidence de la COPA de transmettre la présente recommandation à l'UNESCO et à toutes les organisations nationales et internationales concernées et intéressées par la question de la diversité culturelle.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric R. Mercier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Éric R. Mercier

Député de Charlesbourg à l'Assemblée nationale du Québec
Président de la Commission de travail permanente de l'éducation, de la culture,
de la science et de la technologie de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA)